sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 281 | Septembre-octobre 2021 | 2,50 €

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION DÈS AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

Invité du mois, l'historien Patrick Weil sur la question de la laïcité

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.

Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Education, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.

MAIF
assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. **MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. **L'ASL**- Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.

sgen Cfdt: Profession ÉDUCATION
N° 281 | Septembre-octobre 2021

4 ACTUALITÉ

Solidarité avec les Afghanes et les Afghans
Retour des talibans en Afghanistan.

Accord-cadre « Télétravail dans la fonction publique » du 13 juillet 2021
Une étape historique.

7 DOSSIER

Investir dans l'éducation dès aujourd'hui pour demain
Il est nécessaire de dépenser plus pour l'École, mais pour qui, pour quoi et comment ?

12 SST

Quels outils pour agir sur son lieu de travail ?
Acteur·trice·s et ressources pour se faire aider.

13 INFO PRO

Accompagnant·e·s des élèves en situation de handicap
Quelle revalorisation ?

14 REPORTAGE

Manifeste pour une ambition éducative partagée
Des organisations se rassemblent pour peser sur les prochaines élections.

17 INTERNATIONAL

Forum Génération Égalité
La cinquième Conférence mondiale sur les femmes vient d'avoir lieu à Mexico.

18 INVITÉ DU MOIS

Patrick Weil
L'historien nous parle de la laïcité en France.

© Isabelle Lacaton

CATHERINE NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

ÉDITO

Construire et agir avec nous !

ADHÉRENT·E·S DU SGEN ET DE LA CFDT, MEMBRES DU PREMIER SYNDICAT DE FRANCE, nous pouvons améliorer la société sans coup de menton, sans renoncer à notre exigence de justice sociale et d'honnêteté intellectuelle. Nous éduquons, nous cherchons, nous accompagnons le déploiement de la recherche, nous garantissons le fonctionnement du système d'éducation et de formation. Malgré les difficultés budgétaires, la pandémie, le poids des inégalités, nous permettons aux enfants et aux jeunes d'apprendre, d'être autonomes, de s'émanciper. Soyons-en fiers et fières, faisons connaitre et reconnaitre notre richesse. En adhérant, et en militant au Sgen et à la CFDT, nous pensons collectivement métiers, services publics, société. Nous agissons pour améliorer nos conditions de travail et la justice sociale. Avec succès : accord télétravail, protection sociale complémentaire, rémunération des accompagnant·e·s d'élèves en situation de handicap (AESH), allongement du congé paternité, amélioration des rémunérations. Mais il nous faut construire la marche suivante, car il y a également des déceptions, des échecs : réforme de l'assurance chômage, revalorisations salariales insuffisantes, difficile dialogue social. Aussi, plus nous serons nombreux·ses, plus nous serons efficaces. Parlez de votre choix syndical autour de vous, invitez collègues et ami·e·s à construire et agir avec nous.

Septembre 2021

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR EN CHEF :** Franck Loureiro. **RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :** Aline Noël. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier et Aline Noël. **RÉDACTION :** Tristan Brams, Dominique Bruneau, Michel Debon, Florence Dubonnet, Fabrice Grosset, Christophe Huguel, Jeannette Kouta-Begnaken, Vincent Loustau, Jean-Marc Marx, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Sylvie Perron, Élisabeth Ritzenthaler, Pierre-Marie Rochard, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP** : 1020S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cédex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — http://www.sgen.cfdt.fr **PHOTO DE COUVERTURE :** ©Jonathan_Rolande / Pixabay

Ce magazine est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info

certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC 10-31-1243
pefc-france.org

Solidarité avec les Afghanes et les Afghans

Vingt ans après

Par Michel Debon

En 2001, les talibans étaient chassés du pouvoir à Kaboul. En 2021, ils sont de retour.

Pendant leur présence, entre 1996 et 2001, l'éducation des filles était interdite. Aussi, en 1998, l'association Negar, avec le Sgen-CFDT et le Snuipp-FSU, lançait l'opération « Libérez le savoir en Afghanistan », en soutien aux écoles clandestines de filles interdites d'école. Ces dernières années, cette association afghano-française a ainsi créé et soutenu une vingtaine d'établissements scolaires à Kaboul et dans le Panjhir, en créant des bibliothèques, en louant des voitures pour transporter les filles, en créant des parrainages éducatifs, en formant des enseignants qui sont à présent, comme tous les personnels de ces écoles, privés de salaire...

Aujourd'hui, Negar, avec sa présidente, Shoukria Haidar, réfugiée en France, et sa secrétaire générale, Geneviève Couraud, est prête à relancer l'opération, même si tout n'est pas comme en 1998.

Rencontre dans les locaux du Sgen-CFDT à Paris le 8 septembre 2021. (De gauche à droite) Shoukria Haidar, présidente et co-fondatrice en octobre 1996 de l'association Negar-Soutien aux femmes d'Afghanistan ; Genevière Couraud, sa secrétaire générale depuis 2005 ; Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT et Michel Debon, représentant du Sgen-CFDT au conseil d'administration de Solidarité Laïque.

La fédération des Sgen-CFDT a très rapidement pris contact avec Negar et, soucieuse de la scolarité des jeunes Afghanes et Afghans réfugiés en France, a demandé au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports que tout soit mis en œuvre pour permettre, sans tarder, l'accueil dans les écoles, collèges et lycées des jeunes venus d'Afghanistan et la reconnaissance des compétences des réfugiés. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été interrogée sur l'accueil des étudiants et des chercheurs afghans (*cf.* ci-contre PAUSE). Si la réponse du ministère de l'Éducation nationale est en attente, celle du Supérieur est claire : augmentation des crédits et facilitation pour les inscriptions.

Le 8 septembre 2021, durant la rencontre entre Negar et la secrétaire générale du Sgen-CFDT, sa présidente a beaucoup insisté pour que tout soit mis en œuvre afin que le futur gouvernement taliban ne soit pas reconnu. L'appel lancé par Negar pour manifester le 19 septembre allait dans ce sens et ciblait trois priorités : ne pas reconnaitre les talibans, sauver les gens en danger, ne pas vider l'Afghanistan de ses forces vives. Les femmes sont le plus en danger, même si d'autres catégories sont visées par les talibans comme les journalistes, les musiciens, les poètes, les artistes (lire ci-contre)…

Comment peut-on aider Negar ?
Ce peut être une aide financière permettant d'allouer à tous ces personnels qui n'ont plus de salaire un pécule identique, du balayeur au professeur, pour leur permettre de manger, leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls et qu'on est à leur côté, et retisser ainsi des liens de confiance et d'espoir entre les Occidentaux et les Afghans.
Votre soutien sera précieux. Le Sgen-CFDT agira avec Solidarité Laïque*.

* La fédération des Sgen-CFDT est, depuis 1999, un des 38 membres de Solidarité Laïque qui agit, notamment, en France et à l'étranger, sur le droit à l'éducation pour toutes et tous (https://www.solidarite-laique.org/). Présent au conseil d'administration, le représentant du Sgen-CFDT, Michel Debon, a été élu au bureau où il assure la vice-présidence chargée de l'international.

Pour aider l'association Negar-Soutien aux femmes d'Afghanistan : https://www.negar-afghanwomen.org/2/

© Tumisu / Pixabay

Soutien aux professionnel·le·s empêché·e·s d'exercer leur métier et dont la vie est menacée en Afghanistan

La prise de pouvoir des talibans en Afghanistan viole tous les droits humains, en perpétrant exactions et exécutions au nom de la charia. Parmi ceux que l'exercice de leur métier expose particulièrement, figurent les enseignants, les chercheurs, les artistes et les journalistes. En France, un programme comme PAUSE et une association comme la Maison des Journalistes ont besoin de soutiens financiers pour continuer à remplir leurs missions de secours auprès des professionnels en danger dans leur pays.

PAUSE, le Programme d'acueil en urgence des scientifiques et artistes en exil, bien connu des personnels du Supérieur et des lecteurs de *Profession Éducation**, est un programme national à forte composante institutionnelle (ministères, grands organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), porté par le Collège de France. En quatre ans d'existence, « il a pu soutenir 420 projets d'accueil au bénéfice de 280 scientifiques et artistes de 30 nationalités [...] accueillis dans une centaine d'établissements à travers la France. Près de la moitié d'entre eux sont des femmes et un tiers, des doctorants », a rappelé Laura Lohéac, sa directrice exécutive, lors de la signature par Frédérique Vidal, le 15 septembre 2021, de la nouvelle convention-cadre du programme. Sur la quarantaine de candidatures de scientifiques et artistes afghans éligibles, vingt-cinq ont été présentées dans la session en cours, et le programme continue à se mobiliser en vue d'identifier des établissements d'accueil pour les autres, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

* http://urlr.me/dX2Y7

Pour soutenir PAUSE : https://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/Je-fais-un-don.htm

La Maison des journalistes

Faut-il encore présenter la Maison des journalistes (MDJ), structure unique au monde qui héberge en urgence et/ou accompagne des professionnels des médias contraints à l'exil du fait des menaces pesant sur leur liberté ou sur leur vie ? Sa directrice, Darline Cothière, en avait détaillé les missions en 2016 dans nos pages*. Nous avions également publié les témoignages de quelques-uns de ses résidents. Depuis sa création en 2002, l'association a accueilli plus de 400 journalistes originaires d'une soixantaine de pays. En aout dernier, la MDJ publiait un communiqué de presse pour exprimer sa solidarité avec les journalistes afghans ; aujourd'hui, huit d'entre eux y ont trouvé refuge. Rappelons que les journalistes résidents de la MDJ assurent, à travers plusieurs opérations, une mission éducative en portant la parole auprès de très nombreux élèves et étudiants pour échanger, réfléchir, informer sur la liberté de la presse, la liberté d'expression, et sensibiliser aux valeurs républicaines et aux principes démocratiques. • A. N.

* https://www.sgen-cfdt.fr/actu/linvitee-mois-darline-cothiere/

Pour soutenir la MDJ : https://maisondesjournalistes.org/nous soutenir

En bref

Profession Éducation n° 280 : erratum

Un amendement adopté du Sgen Bretagne n'a pas été reproduit lors du maquettage de la page rendant compte des débats lors du congrès fédéral Sgen-CFDT. Nous nous en excusons et restituons, ici, la portion de texte oubliée.
« L'amendement du Sgen Bretagne interrogeait à la fois les modalités du dialogue social et la place à accorder au temps passé en instances. Appuyé par les Sgen Créteil et Lyon, et discuté par le Sgen Nord-Pas-de-Calais, il a également été intégré. »
Lire l'intégralité en ligne : https://bit.ly/3DEwvMc

Charte des pratiques de pilotage en EPLE

Ce 24 aout, la signature de la charte de pilotage* a clos les travaux autour des missions et conditions d'exercice du métier de personnel de direction, jamais revisitées depuis 2007. Pour le Sgen-CFDT, il s'est agi de montrer en quoi les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) étaient au cœur de la mise en place des politiques éducatives dans des territoires très divers et de réaffirmer leur indispensable autonomie. De cibler aussi les multiples procédures à simplifier pour permettre aux personnels d'encadrement d'être moins exposés, de nouer des alliances éducatives pour une meilleure qualité de vie au travail. Le Sgen-CFDT veillera à sa traduction en actes. • S. P.

* https://bit.ly/2VDhZTK

Bâti scolaire au Grenelle de l'éducation

Quel rapport entre esprit d'équipe et bâti scolaire ? Au-delà des enjeux pédagogiques, de mixité, de sécurité, d'accessibilité... le Sgen-CFDT a pointé des enjeux d'aménagement des bureaux, des salles des personnels, dans les 1er et 2nd degrés. Avoir plus d'espace, mettre au point des espaces collaboratifs, connectés et équipés, travailler sur les ambiances sonores, lumineuses... c'est bien cela qui doit favoriser le travail en équipe et la réussite des élèves. Cela peut être réalisé maintenant et pas dans trente ans, après rénovation ou (re)construction. • T. B.

Requalification de la filière administrative

Le Sgen-CFDT a signé le relevé de décisions concernant la revalorisation de la filière administrative. Ce sont des premières avancées pour les agents, principalement en matière indemnitaire et de requalification des postes. Les attentes des personnels vont bien au-delà de cette étape mais, en apposant sa signature, le Sgen-CFDT prend acte, s'ouvre la porte du comité de suivi et s'assure de l'effectivité des premiers acquis. Tout en continuant de porter ses revendications. • F. D.

Pour en savoir plus : http://urlr.me/1j7Z8

En bref

L'adhésion à la CFDT, c'est services compris !

Adhérer, c'est avoir mon espace sur le site de la CFDT réservé pour contacter directement mon syndicat (*cf.* p. 16). Dans monespace.cfdt.fr, j'ai accès aux informations de mon secteur professionnel, aux publications et à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion. Cet accès internet réservé m'offre la possibilité de faire appel à « Réponses à la carte », ou d'avoir recours au Comité national d'aide sociale pour un soutien juridique. D'autres services sont accessibles rapidement et facilement, comme « Ma formation CFDT en 1 clic », plateforme d'e-learning, ou « partage de toit » pour louer une chambre.

Réponses à la carte

Service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents, « Réponses à la carte » offre la garantie d'une prise en charge rapide de mes préoccupations, quelle que soit ma situation. Il traite des questions liées à mon parcours professionnel, ma vie au travail et m'aide aussi à trouver des solutions à des problèmes privés : logement, allocations, divorce, violence, santé… Ce service est accessible par téléphone au 09 69 39 19 39 (non surtaxé) du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h, ou en ligne via un formulaire. « Réponses à la carte » me met en relation avec le bon interlocuteur au sein de la CFDT pour obtenir une réponse à ma question ou un accompagnement personnalisé si cela est nécessaire.

sgen Cfdt:
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

2 traits pour l'égalité

Violences sexistes et sexuelles : nous devons être exemplaires !

Vous avez une interrogation sur ces sujets ? Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale ? Une seule adresse : stopVSS@sgen.cfdt.fr

Accord-cadre « Télétravail dans la fonction publique » du 13 juillet 2021

Une étape importante

Par Jeannette Kouta-Begnaken

Les principales avancées de l'accord sont une indemnisation forfaitaire des frais, à hauteur de 2,50 euros par jour de télétravail dans la limite de 220 euros annuels ; un véritable droit à la déconnexion ; le télétravail à distance depuis un tiers-lieu ; le télétravail plus de trois jours par semaine pour les proches aidants et les femmes enceintes sans accord préalable du médecin du travail ; des dispositions en matière de formation, de management, de santé au travail…

Le télétravail repose sur le volontariat – l'accord indique qu'il peut être mis en œuvre exceptionnellement à la demande de l'employeur –, il est réversible et s'articule entre présentiel et distanciel afin de préserver les collectifs de travail. Les outils numériques sont fournis par l'employeur. Enfin, celui-ci doit s'assurer que le choix du télétravail prévient les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (point 8 de l'accord).

Les employeurs publics sont maintenant invités à ouvrir des négociations avant le 31 décembre. Nos ministères et les comités techniques de proximité doivent s'y engager. Le Sgen-CFDT s'attachera à replacer ce sujet au cœur de la réflexion sur la qualité de vie au travail pour tous les personnels et tous les métiers de ses champs de syndicalisation.

Pour en savoir plus : urlr.me/rwQ96

AGENDA

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site www.sgen-cfdt.fr

Depuis le 06 | 09 2021

RENTRÉE SOLIDAIRE AVEC LES ENFANTS DU LIBAN

Les inscriptions à l'opération sont ouvertes depuis le 6 septembre. À découvrir sur le site de Solidarité Laïque, « Sur le chemin de l'école : Sirine et Hiba au Liban », avec fiche et corrigé pour une utilisation en classe.
www.rentreesolidaire.org

13-31 | 10 2021

FÊTE DU CINÉMA D'ANIMATION

Pour sa 20e édition, l'événement qui rassemble acteurs de la culture et de l'éducation pour sensibiliser les publics au cinéma « image par image » a invité 106 intervenants, mobilisé 150 structures (bibliothèques, cinémas, écoles…) et programmé 600 films.
www.fete-cinema-animation.fr

24, 25 et 26 | 11 2021

SALON ÉDUCATEC-ÉDUCATICE

Le salon professionnel de l'innovation éducative posera la question « Quel numérique éducatif pour le monde d'après ? », pour proposer de relever trois défis : réussir la continuité éducative, outiller écoles et acteurs éducatifs et repenser la forme scolaire.
www.educatec-educatice.com
Parc des Expositions, Pavillon 7, 2 place de la Porte de Versailles, 75015 Paris.

2021-2022

SAVANTURIERS : APPEL À MENTORS BÉNÉVOLES

Vous êtes chercheur, ingénieur, doctorant, les Savanturiers-École de la Recherche lancent leur appel à projets annuel pour accompagner des classes.
http://urlr.me/hx7CF

© Geralt / Pixabay

DOSSIER

Investir dans l'éducation dès aujourd'hui pour demain

Réalisé par Dominique Bruneau, Aline Noël, Pierre-Marie Rochard et Alexis Torchet.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur la nécessité de dépenser plus pour l'École – sans pour autant annoncer pour qui, pour quoi et surtout comment.

Or de vraies discussions sont à mener sur les choix et la nature des dépenses, les modalités de leur financement, l'évaluation des mesures prises.

La prochaine campagne électorale doit être l'occasion de débattre sérieusement de ce que notre pays veut investir dans son système d'éducation, de formation et de recherche, et sur la manière de le faire.

Politiques publiques
Un arbitrage rémunération/ emploi

© TBIT / Pixabay

Pour un niveau de budget donné, le choix peut être de valoriser le recrutement et l'emploi ou d'améliorer les rémunérations. L'expérience française des quarante dernières années doit inviter à la plus grande prudence.

La hausse de la dépense intérieure d'éducation (DIE) du début des années 80 et d'une bonne partie des années 90 n'a pas empêché l'érosion des rémunérations des enseignants, malgré la revalorisation des professeurs des écoles[1]. Cette hausse de la DIE s'explique essentiellement par les nombreuses créations de postes, priorité de la période (ministères Jospin, Bayrou, Allègre...).

L'analyse dominante des années 2002–2012 est celle de fonctionnaires (et de profs en particulier) trop nombreux et pas assez payés... Cela se traduit par le dogme du « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux » et le crédo du « travailler plus pour gagner plus », avec la défiscalisation des heures supplémentaires.

Les années Hollande, marquées par les urgences de recrutement, ont justifié les 50 000 postes créés en 2012 pour réparer à court terme les dégâts, mais sans garantir le « profil » des nouveaux profs.

Ces coups de volants brutaux ont été préjudiciables en matière de stabilité et de lisibilité des politiques éducatives. Ils ont dégradé la confiance des agents comme des usagers dans l'institution scolaire, et plus largement ont nui aux résultats du système éducatif[2].

La cohérence des politiques publiques doit être interrogée dans la durée en considérant les objectifs partagés et les politiques RH, en particulier de recrutement. • P.-M. R.

[1] *Cf.* Entretien de Bernard Schwengler dans *Profession Éducation* n° 280 : http://urlr.me/53jvQ
[2] Lire l'entretien d'Éric Charbonnier ci-dessous.

Pour le Sgen-CFDT, l'enjeu est de quitter l'approche traditionnelle comptable de la « dépense » publique en matière d'éducation, réduite à un simple « cout », pour assumer une approche pensée comme un « investissement », résolument tournée vers l'avenir.

DÉPENSER POUR L'ÉCOLE ? DE QUOI PARLE-T-ON ?

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est l'ensemble des dépenses faites par des opérateurs publics ou privés en matière éducative. Qu'elle soit exprimée en milliards d'euros ou rapportée en pourcentage de richesse produite (PIB), elle mesure efficacement les évolutions par pays, mais aussi entre les pays.

Depuis le milieu des années 90, force est de constater une baisse continue en France – de 7,7 % en 1995 à 6,7 % en 2020 – de la part de la richesse consacrée à l'éducation – entendue de l'école à l'université. Phénomène absent de nombreux pays de l'OCDE pourtant pas nécessairement « plus riches » que la France.

Différents acteurs interviennent dans cette dépense. Depuis vingt-cinq ans, si la part de l'État (ministères) s'est réduite, celle des collectivités territoriales d'une part et celle du secteur privé d'autre part, assumées de fait par les familles avec une hausse des frais de scolarité, se sont accrues. Budgétairement, nous assistons donc à un désengagement de l'État. Ainsi d'une commune à l'autre, la dotation des communes en direction des écoles peut varier de 30 € à 400 € par enfant et par an. De tels écarts, de plus de 1 à 10, interrogent la supposée égalité républicaine. À y regarder de plus près, ces évolutions participent donc d'une fragilité du système français d'éducation en matière d'équité, qui se traduit par un creusement des inégalités, toutes réalités que dénonce l'OCDE.

UN EFFET CISEAU

Le nombre cumulé d'élèves et d'étudiants a augmenté de plus de 500 000 en vingt ans. L'« effet ciseau », entre une hausse du nombre d'élèves et d'étudiants d'un côté et une baisse de la part de la richesse consacrée à l'éducation de l'autre, est aujourd'hui bien identifié et

Salaire brut annuel moyen d'un·e enseignant·e du secondaire (collège) en 2019, en milliers d'euros.

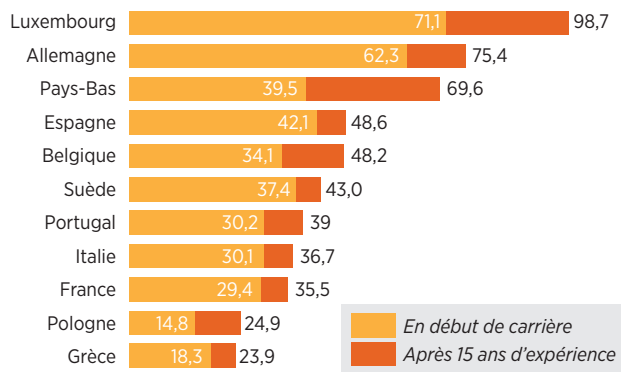

Source : OCDE

© Gerald / Pixabay

À QUELLES CONDITIONS, LA DÉPENSE PUBLIQUE SERA-T-ELLE UTILE, C'EST-À-DIRE EFFICACE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS ET JUSTE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ?

largement commenté. La France a fait le choix de la massification de l'enseignement sans l'assumer en allouant les moyens supplémentaires suffisants. Aujourd'hui, la société française doit clairement s'interroger sur le budget qu'elle veut consacrer à l'éducation et à la formation de ses enfants et de ses jeunes, ce qui exige, en creux, de dire explicitement quels seraient les secteurs ou les domaines moins prioritaires.

RÉCONCILIER LA NATION AVEC SON ÉCOLE

Nous nous retrouvons ainsi confrontés à une triple difficulté : la baisse de la part de la richesse nationale consacrée à l'éducation, le choix d'une politique de massification non assumé financièrement et une nature de la dépense qui induit des résultats moins « justes » ou moins « efficients » qu'ailleurs.

À quelles conditions, la dépense publique sera-t-elle utile, c'est-à-dire efficace en matière de résultats et juste en matière de réduction des inégalités ? C'est le double enjeu de l'évaluation des politiques publiques et de la campagne électorale qui s'annonce.

DES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET DES LEVIERS D'ACTION

L'importance du diplôme et la prégnance de la formation initiale ; le débat autour de la méritocratie et de l'égalité des chances ; les insuffisances de la formation tout au long de la vie ; une conception encore trop classique de l'évaluation sont quelques-uns des aspects qui pèsent lourdement sur l'image que les citoyens ont aujourd'hui de l'École.

Un des enjeux actuels est de faire de l'École une question de société, non par clientélisme, mais comme un enjeu collectif partagé – et c'est bien le rôle des politiques d'en dessiner les contours et celui de la démocratie de l'interroger et de l'approuver.

Or si l'École – et donc par association ses personnels – est source de ressentiments chez une majorité d'anciens élèves, même parmi ceux qui ont plutôt réussi, les freins à investir dans cette école souvent blessante sont importants. Ce qui semble évident pour les personnels de santé, ne va donc pas de soi pour les personnels éducatifs. L'enjeu est donc déjà de ●●●

Évolution des effectifs des élèves et des édudiant·e·s (en bleu, premier degré ; en orange, second degré ; en vert, enseignement supérieur ; en violet, autres).

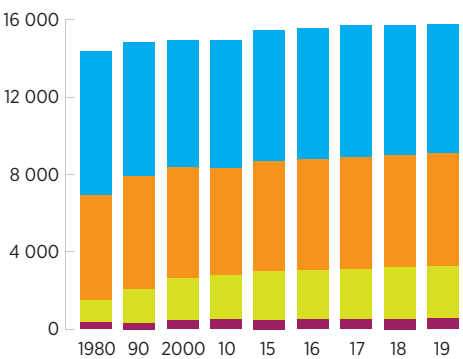

Source : Depp ; SIES.

Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB (en %).

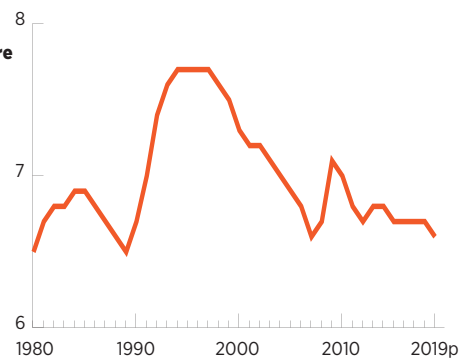

Source : MENJS-Mesri-Depp

© StartupStockPhotos / Pixabay

réconcilier la société avec son École, son service public d'éducation et de formation et les personnels qui la font vivre.

Les disparités européennes sont cruelles pour la France où, par exemple, les personnels enseignants sont mal rémunérés, en particulier en début de carrière. Mais les inégalités sont aussi criantes entre ce qui est dépensé pour le premier et pour le second degré. Des mesures de rééquilibrage de dépense par élève et de rémunération des personnels, dont nous n'avons vu que les amorces, sont indispensables. Beaucoup reste à faire, et tout n'est pas question de budget. Des mesures plus systémiques seront nécessaires. Pendant combien de temps encore, la France restera-t-elle, par exemple, le seul pays sans statut de directeur d'école ?

Investir dans le capital humain, c'est reconnaitre l'importance de l'ensemble des connaissances, aptitudes, expériences, qualités accumulées individuellement et collectivement. Il s'agit donc aussi d'un investissement en matière de cohésion sociale. Choisir dès maintenant d'investir dans l'éducation et la formation, c'est développer les « capabilités » au sens de l'économiste Amartya Sen. Se faisant, c'est rendre possible une plus juste et plus sereine distribution des positions sociales. C'est le défi démocratique auquel nous sommes collectivement confrontés dans les mois qui viennent. P.-M. R.

Éric Charbonnier

"À l'OCDE, nous disons que tout n'est pas question d'argent quand on parle d'investissements pour la performance d'un pays. Il faut aussi trouver les bons leviers."

Que retenir des évolutions de l'investissement dans l'éducation depuis quarante ans ?

En France, la période 1980-2000 a été assez faste alors qu'ensuite, la dépense d'éducation a progressé très lentement. Contrecoup de la crise financière de 2008, en 2010 il y a un arrêt qui s'est traduit, par exemple, par le gel des salaires dans de nombreux pays de l'OCDE, voire des réductions ou des coupures de salaires, par des suppressions de postes ou des licenciements. Les mesures scientifiques montrent que les effets sur la performance des élèves, et donc sur l'efficacité des systèmes d'éducation, ont été très négatifs. Aussi, à partir de 2015, la prise de conscience que l'éducation est un moteur d'égalité des chances, de croissance économique incite les pays à y réinvestir. Aujourd'hui, l'éducation est un enjeu reconnu : on a besoin de jeunes bien qualifiés et bien préparés au monde du XXIe siècle. Et ce qui a également changé en quarante ans – que la France commence à intégrer –, c'est la place à accorder aux compétences, et non au seul diplôme, pour que les jeunes accèdent à tous les métiers possibles et puissent s'y épanouir…

Quelles seraient les priorités d'un « bon »investissement ?

À l'OCDE, nous disons que tout n'est pas question d'argent quand on parle d'investissements pour la performance d'un pays. Il faut aussi trouver les bons leviers. Ainsi la dépense d'éducation de la France représente 5,2 % de son PIB contre 4,9 % pour la moyenne des pays de l'OCDE. Or la dépense par élève à l'école est de 9 % inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE et celle au lycée supérieure de 30 %. Depuis 2012, il y a une continuité de la politique éducative pour rattraper ce déséquilibre et privilégier le premier degré, car beaucoup d'inégalités scolaires apparaissent dès le plus jeune âge. D'autre part, il faut investir en direction des enseignants et la question salariale est sans doute la porte d'entrée, sachant qu'en milieu de carrière leur rémunération est environ 20 % inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Mais les revaloriser nécessite de réfléchir aussi aux moyens d'améliorer leur bienêtre au travail, et cela passe par les formations initiale et continue, aujourd'hui défaillantes.
En lien avec cette question de formation des maitres, il faut continuer à investir pour les élèves en difficulté, en remédiant au sein même de l'École à leurs retards d'acquisition.
Enfin, si on parle d'efficience dans l'investissement, on peut dire que la France met beaucoup d'argent dans ses filières professionnelles, sans cependant changer le regard porté sur celles-ci qui scolarisent beaucoup d'enfants en échec scolaire, offrent peu d'opportunités de poursuite d'études après le lycée et dont les programmes ne sont pas toujours dispensés en alternance, élément-clé pour donner une expérience en entreprise et mener à un emploi. La crise de la Covid a montré à quel point nous avons besoin de ces métiers. La France doit sortir d'un modèle d'éducation académique et élitiste hérité de Napoléon, et regarder vers ses voisins (Suisse, Allemagne, Luxembourg…) qui ont des filières professionnelles d'excellence. D'ailleurs, c'est ce qui est également reproché à la formation des maitres, trop axée sur l'académique aux détriments du pédagogique, du travail en équipe, de la gestion de classe, volets indispensables pour s'épanouir dans ce métier. Si doubler le salaire enseignant ne semble pas réaliste, il y a une véritable

opportunité dans le débat actuel pour négocier une augmentation salariale significative, accompagnée de leviers pour que le métier évolue positivement, au bénéfice aussi des élèves. C'est une stratégie gagnant-gagnant.

En quoi la pandémie a-t-elle pu changer l'approche des enjeux éducatifs ? Quelles leçons en tirer ?

Il est intéressant de comparer les stratégies des pays pour gérer cette crise. Alors qu'il y a une cohérence de toutes les politiques éducatives lors du premier confinement en décidant de fermer les écoles, à la rentrée 2020, en plein retour des vagues de Covid, les décisions diffèrent. La France fait partie des pays où il y a une volonté politique forte de garder les écoles ouvertes. D'autres pays (d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est, et même l'Allemagne) n'ont pas fait ce choix. Or on sait que la fermeture pose problème parce que l'école à distance n'a pas forcément la même qualité d'un pays à l'autre et parce que cela provoque du décrochage scolaire. Une des conséquences est qu'aujourd'hui tous les pays n'en sont pas au même niveau. Non seulement la crise a creusé les inégalités à l'intérieur des pays (en France où les écoles ont peu fermé, on sait que ce sont les élèves les plus défavorisés qui ont le plus fortement subi la crise) mais aussi entre les pays car les plus pauvres, qui avaient déjà le plus de difficultés en matière d'apprentissages pour leurs élèves, sont ceux qui ont fermé le plus longtemps leurs écoles. Cela signifie qu'il va falloir réfléchir en matière d'investissement mondial pour soutenir ces pays-là.

Dans ce contexte de crise, il y a eu davantage de coopération entre enseignants alors que ce n'est pas dans la culture du système d'éducation français, surtout dans le second degré. Ils se sont également mis au numérique – pas juste pour faire cours en visio, mais pour intégrer de l'innovation pédagogique dans les apprentissages. Les changements dans le fonctionnement des établissements, dont les écoles qui ont pu prendre leur responsabilité et bénéficier de beaucoup plus d'autonomie qu'à l'ordinaire, vont dans la bonne direction. La leçon à tirer est qu'il ne faudrait pas revenir aux anciennes habitudes une fois la situation redevenue normale.

Enfin, pour pouvoir vraiment partager les bonnes pratiques, il faudrait évaluer les impacts sur les apprentissages. Or la culture de l'évaluation fait défaut en France où beaucoup de réformes dans l'éducation ont été menées sans mesures scientifiques des résultats ou retours d'expérience. Montrer quand ça fonctionne bien et pourquoi, pour en faire bénéficier l'ensemble de la communauté éducative, avoir des objectifs clairement définis et une communication transparente sont indispensables pour faire progresser le système d'éducation. Le bénéfice des évaluations de CP, de 6e ou de seconde, qui sont nationales, serait par exemple plus grand si les enseignants se les appropriaient, si elles étaient discutées au niveau de l'école ou de l'établissement, partagées dans l'échange avec les parents. C'est ce qui est préconisé, mais on sait très bien que ce n'est pas ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui parce qu'il y a un climat de défiance envers ces évaluations, une peur qu'elles soient utilisées pour sanctionner les écoles ou les établissements. C'est le rôle aussi du Conseil d'évaluation de l'École : développer la capacité éducative des acteurs de l'École, et la diffusion d'une culture d'évaluation au service de la réussite des élèves. L'évaluation fonctionne si on implique tous les acteurs, pas seulement les inspecteurs, les enseignants, mais aussi les autres personnels, les parents, les élèves. C'est ce côté inclusif qui fera qu'on aura la meilleure évaluation possible et acceptée par tous. En outre, l'enjeu d'évaluer les politiques éducatives si on le relie à la question du financement est d'autant plus impératif qu'on ne pourra pas toujours dépenser sans visibilité dans le système d'éducation, on aura besoin d'une réflexion sur l'efficacité de l'investissement. • Entretien réalisé par Aline Noël

DR

Éric Charbonnier est analyste, expert en éducation à l'Organisation de coopération et de développement économiques dans la direction de l'Éducation et des compétences.
Il participe à la publication annuelle de *Regards sur l'éducation*, dont il est l'un des rédacteurs du chapitre sur le financement des systèmes d'éducation.
Il est membre du Conseil d'évaluation de l'École.

Pour en savoir plus

• *Regards sur l'éducation*, édition 2021 et la conférence de presse du 16 septembre dernier donnée à cette occasion : **oecd.org/fr/education/regards-sur-education/**
• « L'état de l'éducation, 18 mois après le début de la pandémie », dossier spécial accompagnant l'édition 2021 de *Regards sur l'éducation* : **http://url.me/TPnwc**

Santé et conditions de travail

Quels outils pour agir sur son lieu de travail ?

Par Vincent Loustau

Chaque agent·e, quel que soit son statut, bénéficie de mesures règlementaires obligatoires lui permettant d'agir de manière individuelle ou collective sur son lieu de travail. Dans les faits, ces mesures sont souvent méconnues des intéressé·e·s et d'ailleurs mal appliquées par la hiérarchie.

TROUVER UNE INFORMATION, ÊTRE CONSEILLÉ·E : VERS QUI SE TOURNER ?

Chaque agent peut saisir son agent de prévention, première ressource de proximité. Nommé par le chef de service, ce dernier doit sensibiliser et informer les personnels. Dans le 1er degré, il s'agit très souvent d'un conseiller de circonscription.
L'agent doit également signaler au médecin du travail toute atteinte à sa santé liée à son travail ou pouvant avoir des conséquences sur celui-ci. Ce dernier conseille les agents et le chef de service, notamment en matière de protection contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accident, mais aussi dans le but d'adapter les postes et les rythmes de travail. Il doit également exercer une surveillance médicale particulière à l'égard de certains agents, notamment les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes…
Chaque personnel exerce son activité dans le ressort d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dont les coordonnées doivent être portées à sa connaissance par l'employeur. Ce comité pourra le conseiller, relayer son signalement et l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance, ou programmer une visite sur le lieu de travail.
L'agent peut également adresser une question ou signaler toute atteinte aux mesures règlementaires à son inspecteur de santé et sécurité au travail (ISST), directement ou en le mettant en copie d'un signalement adressé au chef de service.
L'ISST peut se déplacer sur le lieu de travail et proposer des mesures immédiates en cas d'urgence.

SIGNALER, ALERTER

Confronté à des atteintes à sa santé ou à ses conditions de travail, un agent doit d'abord alerter son chef de service des risques à l'aide des procédures règlementaires (tous les registres doivent être présents et accessibles sur le lieu de travail).
Le registre de santé et de sécurité au travail permet de signaler tous types de risques ressentis ou subis : risques matériels liés aux locaux ou psychosociaux, ambiance de travail (thermique, luminosité, bruit…).
Le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) relève d'une procédure annuelle et obligatoire mise en œuvre par l'employeur ou le chef de service. Y sont consignés les risques pour la santé et les conditions de travail des agents. Il doit permettre de remédier aux risques identifiés, soit en les supprimant, soit en les évitant ou en les limitant par des mesures de prévention. Les signalements devront être repris dans le Duerp.

© ZeeChow /Pixabay

L'agent qui constate une situation de risque grave et imminent a le droit et le devoir d'alerter, mais il s'agit d'un signalement qui a des conséquences immédiates et ne doit pas être utilisé à la légère.
L'autorité administrative ou son représentant (l'IEN dans le 1er degré) doit procéder sur le champ à une enquête qui sera consignée dans le registre des dangers graves et imminents (RDGI).
Mais le droit de retrait n'est à exercer qu'en cas de danger grave ou imminent pour soi-même. Parfois invoqué à tort, il doit être utilisé avec discernement, car cette procédure peut générer un conflit entre l'agent et sa hiérarchie, entrainer des sanctions en cas de mauvaise foi. Signalons que ce droit ne peut s'exercer pour un personnel chargé d'élèves. Les tribunaux examinent chaque situation au cas par cas.
La protection fonctionnelle de l'agent est de la responsabilité de l'employeur public et doit être activée en cas d'atteintes volontaires dans l'exercice de ses fonctions à son intégrité physique, de violences, harcèlements, menaces, injures, diffamations ou outrages.
La circulaire gouvernementale du 2 novembre 2020, prise après l'assassinat de Samuel Paty, a précisé et renforcé son application (voir *Profession Éducation* n° 278, p. 15).

Ressources complémentaires

Décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (http://urlr.me/QqFzK) et son guide d'application (http://urlr.me/z5Fc8).

Sur le site du gouvernement, les pages « Santé, bienêtre et sécurité au travail » (http://urlr.me/KvgV9) et « Protection des personnels : une priorité pour l'éducation nationale » (http://urlr.me/h62rV).

Accompagnant·e·s des élèves en situation de handicap

Quelle revalorisation ?

Par Fabrice Grosset

Depuis une quinzaine d'années, le Sgen-CFDT multiplie ses interventions auprès du ministère pour défendre les droits des accompagnants et accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) et faire reconnaitre leur métier. Ainsi, depuis 2014, un AESH peut obtenir un CDI après deux CDD de trois ans – ce qui a été un premier pas vers une reconnaissance du métier.

OÙ EN EST-ON À PRÉSENT ?

Aujourd'hui, l'application d'une nouvelle grille de rémunération, plus favorable, marque une deuxième avancée majeure. La situation des AESH a enfin été traitée dans le cadre de l'agenda social. Le ministère a décidé de consacrer 60 millions d'euros à cette grille de rémunération applicable dès septembre 2021, avec des modalités de reclassement favorables. Concernant la reconstruction de carrière, le calcul du nouvel indice de rémunération (en fonction de l'ancienneté en CDD et CDI) est cohérent, mais le Sgen-CFDT n'a pas obtenu gain de cause pour que soient intégrées les années d'assistant de vie scolaire, sous contrat aidé. La principale avancée consiste en une augmentation de dix points d'indice de rémunération automatique tous les trois ans. Désormais, le changement d'indice est déconnecté de l'entretien professionnel. Alors que la grille n'est pas encore mise en application, l'indice plancher initialement prévu à 335 devrait être revalorisé et porté à 340 en lien avec l'augmentation du Smic d'octobre 2021. Un nombre significatif de points d'indice entre deux échelons a été fixé dans la nouvelle grille ; le Sgen-CFDT demande que ce principe soit maintenu avec le nouvel indice plancher.

© PX41/Pixabay

BEAUCOUP DE REVENDICATIONS ENCORE EN SUSPENS

Pour le Sgen-CFDT, un travail de fond doit être mené pour permettre d'augmenter la quotité des AESH. Il revendique aussi un statut de fonctionnaire de catégorie B, conditionné à l'obtention d'un temps de travail supérieur à 70 %, et une cédéisation dès la deuxième année de CDD.
Pour le Sgen-CFDT, ces revendications constituent des étapes indispensables pour la professionnalisation des AESH et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Protection sociale complémentaire

Dans le cadre de l'ordonnance de décembre 2021, les discussions se poursuivent avec le ministère de la Fonction publique. Les principaux enjeux sont de prendre en compte la grande diversité des situations actuelles et de permettre des conditions et avantages identiques à l'ensemble des agents de la fonction publique d'État, d'assurer une meilleure prévention, d'intégrer la prévoyance, de favoriser des accords collectifs pour consolider la solidarité, de garantir la portabilité des droits, en particulier pour les contractuels ou les fonctionnaires qui changent de ministère, tout en garantissant un panier de soins de qualité. Cette négociation doit déboucher sur un accord interministériel majoritaire pour être valide, c'est-à-dire faire l'objet de la signature d'une majorité de syndicats. À défaut, le gouvernement procèdera par décret avec un résultat dégradé pour les agents. Les organisations syndicales sont donc mises face à leurs responsabilités… • P.-M. R.

Direction d'école

Passage à l'Assemblée nationale de la loi Rilhac, reprise des groupes de travail ministériels, le dossier de la direction d'école devrait bientôt aboutir à des annonces. Évolution des décharges, revalorisation indemnitaire, organisation des 108 h, nouvelles délégations de compétences, autorité fonctionnelle…
À l'issue des dernières concertations prévues début octobre, le ministère rendra ses arbitrages. Pour le Sgen-CFDT, l'enjeu, c'est une vraie reconnaissance du métier de directeur d'école et plus d'autonomie aux équipes pour des décisions nécessitant jusqu'alors une validation par l'inspecteur de circonscription. La question de l'évolution du statut juridique de l'école n'est toujours pas abordée. Seule la création d'un établissement du 1er degré pourrait garantir aux équipes pédagogiques une autonomie réelle. • J.-M. M.

Gipa 2021

La garantie individuelle sur le pouvoir d'achat (Gipa), créée en 2008, a été reconduite pour 2021. Le principe est le suivant : au cours d'une période de quatre ans, si le salaire d'un agent a stagné ou a moins progressé que l'inflation, il perçoit une indemnité imposable et soumise à CSG et CRDS qui correspond à la perte de pouvoir d'achat sur la période. L'arrêté du 23 juillet 2020 [1] fixe le taux d'inflation à 3,78 % pour la période allant du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020. La valeur du point d'indice est fixée à 55,7302 € en 2016 et à 56,2323 € en 2020. Un simulateur [2] permet d'évaluer la Gipa 2021 qui sera versée d'ici la fin de l'année. Il suffit de connaitre vos indices de rémunération de décembre 2016 et décembre 2020. • C. H.

[1] http://urlr.me/9fptX
[2] http://urlr.me/2hPDN

Manifeste pour une ambition éducative partagée

Par Dominique Bruneau

Dans le monde éducatif, 2010 avait été marqué par la signature de l'Appel de Bobigny qui regroupait une centaine d'organisations de tous horizons réclamant un débat national et un nouveau projet pour la jeunesse. Onze ans après, un nouvel élan semble nécessaire, car depuis quelques années, on ne peut que déplorer l'absence de véritable ambition éducative fondée sur la complémentarité entre les acteur·trice·s…

Au terme de trois années de réflexion, de tâtonnements et de rencontres, neuf organisations issues de l'éducation populaire, des collectivités territoriales, des syndicats et des associations, viennent de publier un texte commun qui réaffirme la nécessité d'investir dans l'enfance et la jeunesse. Neuf partenaires qui se sont fédérés en un mouvement, le mouvement Ambition Éducation. Un label, un logo, une démarche.

FAIRE DE L'ÉDUCATION AU SENS LARGE UNE PRIORITÉ NATIONALE !

Le mouvement Ambition Éducation a pour objectif de peser afin que la question éducative — dans toutes ses dimensions — devienne une préoccupation de tous les instants, de tous les responsables quel que soit leur niveau de responsabilité.
Il s'agit ainsi d'affirmer la nécessaire complémentarité des acteurs intervenant auprès de l'enfant afin d'élaborer une alliance éducative qui permettra au jeune de se construire en tant que citoyen responsable.
Depuis des années, le Sgen-CFDT ne dit pas autre chose : mettre en synergie les différents partenaires pour créer les conditions de cette réussite éducative, fait partie de l'ADN de notre syndicalisme. Le 30 juin dernier, lors de la première séance de signatures à l'Hôtel de Ville de Nantes, Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT, a paraphé le manifeste.

D'AUTRES PARTENAIRES VONT REJOINDRE LE MOUVEMENT

D'autres organisations ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles partageaient les valeurs défendues dans ce texte et vont signer à leur tour le manifeste, rendant ainsi publics leur engagement et leur volonté de faire bouger les lignes. Une nouvelle séance de signatures se déroulera donc mi-octobre prochain à l'Hôtel de Ville de Paris.

DES DÉBATS CITOYENS LABELLISÉS PARTOUT EN FRANCE

Pour autant, le mouvement Ambition Éducation ne doit pas se résumer à l'expression de louables intentions. Partout en France, entre le 3 novembre et le 15 décembre, va s'organiser une vingtaine de débats citoyens autour de différents thèmes pour construire des propositions. Ces débats, ouverts au public, entendent inscrire la question de l'Éducation dans le paysage politique en vue de la future élection présidentielle.
Parmi les sujets abordés, signalons « Quelle place des parents dans l'ambition éducative ? », « Comment favoriser la complémentarité des acteurs éducatifs, de la petite enfance à la jeunesse ? », « Quels projets pour un territoire ? Inégalités et mixité sociale ».
Chaque débat aura pour objectif de finaliser trois ou quatre propositions sur le sujet. Une synthèse et un argumentaire seront rédigés à l'issue des débats pour interpeler les candidats à l'élection présidentielle. Le mouvement Ambition Éducation entend ainsi peser pour que leurs programmes soient audacieux. L'ambition éducative partagée doit en effet être une priorité du futur quinquennat qui débutera au printemps 2022.

© Dominique Bruneau

UNE RÉFLEXION QUI DOIT PORTER AU-DELÀ DE L'ÉCOLE

Pour les signataires, l'éducation ne peut se cantonner au cadre strict de l'école, mais doit être présente sur tous les temps (scolaires, périscolaires et extrascolaires). C'est en cela que la complémentarité éducative des acteurs est nécessaire, pour créer un projet éducatif en lien avec le territoire où se trouve le jeune, l'enfant. Les acteurs devront ensuite construire ensemble, dans le respect des professionnalités de chacun et de leurs temps d'intervention, une ambition éducative, et ainsi répondre collectivement aux problématiques de territoires exposés à des réalités différentes. C'est bien pour cela qu'il convient de faire confiance aux acteurs locaux pour construire une ambition éducative en adéquation avec les besoins identifiés. Comme dit le proverbe, « il faut tout un village pour élever un enfant ». La vision verticale de ce qui doit être fait ou pas, n'a pas de sens ! Une nécessaire prise de conscience politique que le mouvement entend porter.

INTERPELER LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS, MAIS PAS QUE

Si le calendrier des débats a été adapté aux prochaines échéances électorales, le travail du mouvement Ambition Éducation ne s'arrêtera pas en mai 2022. Le groupe entend donner un droit de suite et peser localement et nationalement pour que l'éducation demeure au centre des attentions.
Permettre à des jeunes, à des enfants de bénéficier de conditions favorables pour apprendre, partir en colonies de vacances ou avoir accès à des temps périscolaires de qualité, peut se décliner au plus près du terrain. C'est bien là qu'il faudra mobiliser les acteurs, d'où la nécessité de poser les débats citoyens sur les territoires afin que chacun s'empare de cette question.

DES VALEURS CFDT AFFIRMÉES

Pour le Sgen-CFDT, la démarche entreprise entre pleinement dans les valeurs défendues depuis longtemps. La démarche ne concerne d'ailleurs pas son seul champ de syndicalisation, d'autres fédérations de la CFDT devraient ainsi être prochainement signataires. De fait, les militantes et les militants de notre organisation syndicale seront présents lors des débats pour participer à cette réflexion citoyenne autour de l'ambition éducative.

Extrait du manifeste

« […] la période à venir doit être le fondement d'une nouvelle façon de concevoir l'action éducative sur notre territoire. C'est en unissant nos compétences, en renforçant des alliances éducatives respectueuses des identités de chacun, que nous pouvons construire un environnement éducatif global au plus près des territoires, unis dans la diversité et la complémentarité de nos métiers et savoirs d'expériences. Situant depuis toujours leurs projets au cœur des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de démocratie et d'équité, les signataires agissent pour que l'École, mais plus largement l'ensemble des espaces éducatifs, soient ces terrains fertiles de confiance, de vie collective, de pouvoir d'agir et de penser favorisant, par des pratiques émancipatrices, la construction d'une identité citoyenne. »
https://urlz.fr/gv3h

Premiers signataires :
Association nationale des directeurs et cadre de l'éducation des villes et collectivités territoriales (Andev), Ceméa, Les Francas, La Ligue de l'enseignement, Observatoire des rythmes et des temps des enfants et des jeunes (Ortej), Réseau français des villes éducatrices (RFVE), FCPE, Sgen-CFDT, SE-Unsa, SNUIPP-FSU, Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal)

Mouvement Ambition Éducation

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement au service Réponses à la carte.**
- **Contacter directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles,** pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

CFDT - Service Information Communication - Juin 2019.

Forum Génération Égalité

5e conférence mondiale sur les femmes depuis 1975 !

Par Odile Nave

Après la conférence de Pékin de 1995 (« Comme si on pouvait attendre 26 ans pour une COP 21… » s'est insurgée la ministre Élisabeth Moreno[1]), ce forum co-organisé par ONU Femmes (*UN Women*[2]), la France et le Mexique s'est réuni à Mexico, puis à Paris, principalement à distance. Malgré l'inscription de 50 000 personnes de tous les continents sur la plateforme numérique, la France et les médias internationaux ont raté ce rendez-vous !

SIX COALITIONS D'ACTION POUR LES DROITS DES FEMMES ET UN FUTUR ÉGALITAIRE

Au rythme où vont les choses depuis vingt-cinq ans, plus de 2,1 milliards de femmes et de filles vivront en 2030 dans des pays qui n'auront atteint aucun des objectifs clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et aucun pays ne les aura tous atteints. Violence fondée sur le genre ; justice et droits économiques ; liberté à disposer de son corps et santé, droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; action des femmes en faveur de la justice climatique ; technologies et innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ; mouvements et leadership féministes sont les six coalitions d'action[3] retenues, dont ONU Femmes suivra les engagements dans les cinq ans à venir.

La France, portée par l'engagement d'associations et les actions menées dans les pays d'Afrique par l'Agence française de développement, a été à l'initiative de la coalition « liberté à disposer de son corps et santé, droits sexuels et reproductifs[4] ». L'objectif fixé pour 2026 est d'accélérer l'obtention de résultats concrets en chiffrant le nombre de filles, adolescentes et femmes supplémentaires à toucher à travers quatre actions : développer une éducation sexuelle complète, accroitre la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité de services complets d'avortement et de contraception, accroitre le pouvoir de décision et la liberté à disposer de son corps et les SDSR, renforcer les organisations et les réseaux de filles, de femmes et de féministes pour promouvoir et protéger la liberté de disposer de son corps et les SDSR. Ces actions devraient permettre d'accélérer les progrès sur la voie des objectifs de développement durable (ODD), auxquels il est systématiquement fait référence dans la présentation de chacune des coalitions d'action. Et pas seulement dans celle de l'action féministe pour la justice climatique ! L'actualité récente nous rappelle qu'il faut, non seulement agir pour faire progresser ces droits, mais hélas aussi pour réagir aux menaces pesant sur ces droits dans différents pays !

FEMMES ET FILLES DANS LES CONTEXTES DE CONFLIT ET DE CRISE

À l'automne 2019, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE F-H) avait rendu publique sa contribution, en complément du rapport transmis par l'administration française aux services de l'ONU, « afin de faire entendre une voix additionnelle incluant celles de la société civile » au Forum Génération Égalité (FGE). La dernière partie consacrée à la diplomatie féministe formule des revendications en faveur des migrantes comme la reconnaissance que l'engagement envers les droits des femmes puisse être un motif de « persécutions liées au genre » donnant pleinement droit au statut de réfugiée, ou une prise en compte plus importante de la très grande vulnérabilité des femmes étrangères sur le sol français. À l'automne 2020, le HCE F-H a publié le rapport « La diplomatie féministe, d'un slogan mobilisateur à une véritable dynamique de changement[5] », qui a contribué au lancement du troisième plan d'action national sur l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » à l'occasion du Forum au cours duquel la France a rejoint le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire[6].

« La France se doit d'être exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes[1] », a déclaré Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des Femmes, lors du « 7/9 » de France Inter le 30 juin dernier, auquel elle participait aux côtés d'Élisabeth Moreno, et d'Hillary Clinton jointe par téléphone.

À nous de continuer à agir dans ce sens !

©Odile Nave

Fresque Génération Égalité de Lula Goce, artiste galicienne, réalisée dans le cadre des partenariats avec la Ville de Paris, le groupe Accor et Covivio, Manpowergroup, Street Art for Mankind (rue Caulaincourt, Paris 18e).

En savoir plus…

[1] http://urlr.me/YDTGj
« L'invité de 8 h 20 : le grand entretien », France Inter, 30 juin 2021.

[2] https://www.unwomen.org/fr/

[3] http://urlr.me/bV9rT
Les six coalitions d'action : qui, quoi, comment et quand ?

[4] http://urlr.me/WH3Z4

[5] http://urlr.me/p2yQs

[6] http://urlr.me/tgJYX
Le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire (FPS-AH) a pour objectif de fournir des résultats concrets pour les filles et les femmes dans les contextes de conflit et de crise.

PATRICK WEIL

Propos recueillis par Aline Noël

Un an après l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, et alors que s'ouvre le procès des auteurs des attentats de novembre 2015, nous avons interrogé Patrick Weil, historien spécialiste des questions d'immigration et de citoyenneté, sur la laïcité à laquelle il a consacré un livre, paru en plein débat parlementaire sur le projet de loi visant à lutter contre les séparatismes.

©Patrick Weil

Pourquoi avoir écrit *De la laïcité en France*[1] ?

Ayant fait, avec mon association Bibliothèques sans frontières[2], une websérie de dix vidéos sur la laïcité[3] après les attentats de 2015, j'avais été invité en juillet 2019 à prononcer la conférence de clôture[4] de la 5e université d'été du réseau national des Espé. Là, les référents laïcité m'ont dit leur dénuement. Après l'assassinat de Samuel Paty, le ministère a annoncé deux heures de débat avec les élèves à la rentrée des congés de la Toussaint. Quand il les a annulées, je savais pourquoi. Comment animer en classe un débat avec une certaine cohérence, quand on laisse chaque enseignant se débrouiller à sa façon pour exposer une laïcité élaborée à partir de documents trouvés ici et là ? Or la laïcité, c'est d'abord la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. J'ai conçu mon livre pour qu'il soit d'un usage facile et clair, avec des chapitres pouvant guider un cours.

L'application de la laïcité à l'École, découlant de la loi de 1905, ne s'est pas faite sans batailles. Cette année, le gouvernement a légiféré[5] à nouveau, arguant que l'arsenal juridique pour lutter contre le repli identitaire et l'islam radical était insuffisant. Quelle est votre analyse ?

En menant mes recherches pour ce livre, j'ai découvert que les dispositions d'une section oubliée de la loi de 1905, « la police des cultes » avaient été énormément appliquées pour venir à bout de la résistance, voire de la sédition d'ecclésiastiques qui, encouragés par le pape Pie X, avaient vilipendé l'usage de certains manuels par l'école publique et menacé maitres, élèves et parents de les priver des cérémonies et sacrements religieux. Ainsi, de nombreux ministres du culte ont été traduits devant les tribunaux. Ces dispositions sont extrêmement utiles et bien construites pour agir en cas de violations de la liberté de conscience, de la séparation des Églises et de l'État – notamment de l'Église et de l'École –, et intervenir en cas d'actions religieuses radicales. L'article 35, par exemple, qui prévoit une responsabilité spécifique du ministre du culte qui inciterait des citoyens à se soulever ou à s'armer contre d'autres citoyens – article qui aurait permis de poursuivre l'imam de Pantin à l'origine de la vidéo sur Facebook et de la réaction en chaine menant à l'assassinat de Samuel Paty, plutôt que de punir tous les fidèles en fermant la mosquée. Les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont prétendu que cet article n'avait jamais été appliqué, alors que des centaines de procès ont été intentés entre 1905 et 1914 à des ministres du culte, notamment à cause de pressions exercées sur l'École publique. C'est donc dans une certaine ignorance des instruments de la loi de 1905 que le gouvernement a élaboré son propre projet. Finalement l'article 35, supprimé en première lecture à l'Assemblée nationale, a été rétabli et la peine qu'il prévoit, renforcée. La loi de 1905 reste la base et les juges pourront vérifier que ses dispositions ont d'abord été appliquées avant de recourir aux nouveaux instruments créés par la loi sur le séparatisme.

En France, on peine parfois à définir la laïcité…

La laïcité, c'est la liberté absolue de conscience – en notre for intérieur – et le libre exercice des

cultes, c'est-à-dire la libre expression de la foi dans le respect de la loi, sans subir aucune pression. Si l'article 1[6] est souvent mentionné, ce n'est pas le cas de l'article 31 qui prévoit de punir quiconque fait pression sur une personne pour l'empêcher d'exercer un culte ou l'y obliger.

C'EST LE SENTIMENT D'ÊTRE CITOYEN À PART ENTIÈRE QUI PERMET À LA LAÏCITÉ D'ÊTRE VÉRITABLEMENT UN LIBRE CHOIX.

Il faut expliquer aux élèves que les parents leur transmettent leurs idées sur l'existence ou la non-existence de Dieu, éventuellement leur religion, mais qu'eux-mêmes ont ensuite le droit de choisir sans pression ; que les enseignants, croyants ou non, leur font cours sans porter de signe religieux pour ne pas faire pression sur eux, comme l'ensemble des fonctionnaires ; qu'ils peuvent garder leurs opinions mais que l'École transmet la liberté d'opinion et surtout des connaissances scientifiques qu'ils n'apprennent pas à la maison. Liberté de conscience et liberté de culte sont possibles grâce à la séparation des religions et de l'État qui a pour conséquence l'égalité de tous les citoyens – quelles que soient leurs options spirituelles – devant un État neutre qui, depuis et par la loi de 1905 qui est une loi de souveraineté, n'a plus de lien particulier avec l'église catholique.

Faire vivre la laïcité à l'École incombe à chacun·e. Comment procéder pour réussir vraiment à l'incarner ? Pour qu'elle fasse sens ?

L'éducation est un enjeu pour toutes les religions. D'où ma réticence à l'enseignement du fait religieux à l'École qui met mal à l'aise beaucoup de professeurs parce que ce n'est pas leur domaine et c'est enfermer certains jeunes dans une identité religieuse. On a répondu à la présence, dans le système scolaire, des enfants d'immigrés venus de notre ancien Empire colonial par cet enseignement alors qu'il fallait y répondre par l'enseignement de l'histoire politique qui les concerne, c'est-à-dire la colonisation, la décolonisation et l'immigration. Fondamentalement, la laïcité est le droit de faire son choix sans pression, donc de croire ou de ne pas croire. Mais si l'on a été élevé dans la religion et qu'on se met à douter, cela signifie quitter une maison familière. Il faut donc pouvoir se sentir à l'aise dans une maison d'accueil qui est celle de la République. Le rôle de l'École est de permettre à tous les enfants d'y avoir une place. Ces enfants doivent donc se sentir partie de l'histoire de France qu'on leur enseigne. S'ils sont venus d'outre-mer ou d'outre-Méditerranée, il faut qu'il y ait dans l'enseignement un moment de cette histoire à laquelle ils se sentent particulièrement liés, de même que l'histoire de l'immigration. Cela permet d'ailleurs de créer avec tous les autres enfants un lien, celui de notre histoire politique commune. Cette histoire, il faut l'enseigner, pour que ces enfants se sentent une place dans la République et ses valeurs. C'est le sentiment d'être citoyen à part entière qui permet à la laïcité d'être véritablement un libre choix. C'est la citoyenneté qui est la condition de la laïcité, et non pas l'inverse.

[1] *De la laïcité en France*, collection « Essais et documents », Grasset, avril 2021.
[2] https://www.bibliosansfrontieres.org/
[3] https://questions-reponses-laicite.fr/
[4] Conférence à suivre en ligne : http://urlr.me/qY76N
[5] Loi du 24 aout 2021 confortant le respect des principes de la République : http://urlr.me/zsJ9K
[6] Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État : http://urlr.me/4Btsp

PARCOURS

Patrick Weil est politologue et historien. Directeur de recherche au CNRS rattaché au Centre d'histoire sociale du XXe siècle de l'université Paris-I, il est professeur invité à la faculté de droit de l'université Yale et professeur à l'École d'économie de Paris.

1980
Diplômé de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales.

1981-1982
Chef de cabinet du secrétariat d'État aux immigrés.

1988
Docteur en science politique. « L'analyse d'une politique publique : la politique française d'immigration : 1974-1988 », sous la direction de Jean Leca, Institut d'études politiques de Paris.

1996-2002
Membre du Haut Conseil à l'intégration.

1997
Nommé par le Premier ministre, Lionel Jospin, à la tête d'une mission chargée de proposer une réforme des politiques de la nationalité et de l'immigration.

2003
Membre de la commission Stasi chargée par le président Jacques Chirac de réfléchir à l'application du principe de laïcité.

2006
Fonde l'ONG « Bibliothèques sans frontières », dont il est président.

BIBLIO SÉLECTIVE

Le sens de la République
Avec Nicolas Truong, Grasset, 2015.

Qu'est-ce qu'un Français ?
Gallimard, 2002 ; rééd. revue et augmentée, collection « Folio histoire », Gallimard, 2005.

La République et sa diversité : Immigration, intégration, discrimination
Collection « La République des idées », Le Seuil, 2005.

L'Esclavage, la colonisation, et après...
Avec Stéphane Dufoix (s/d), et coll., collection « Hors collection », PUF, 2005.

MARIE-JOSÉ PÉREC
TRIPLE CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE 400M ET 200M & DOUBLE CHAMPIONNE DU MONDE.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans -75748 Paris CEDEX 15.